

**Assemblée des délégués du SEPE
du 27 novembre 2024**

LIEU	: Salle paroissiale, Le Boitchelat, Courtedoux
DEBUT DE L'ASSEMBLEE	: 18h30
PRESIDENTE	: Mme Valérie BOURQUARD VOISARD, Fontenais
SECRETAIRE	: Mme Marie-Françoise MAITRE
DELEGUES PRESENTS	: Mme Agnès SAVARY, Alle
	: MM. Paul CHOULAT, La Baroche
	Michel Comment, Cornol, en remplacement de
	Stéphane Voisard
	Léo BEURET, Courgenay
	Denis GATHERAT, Courtedoux
	Laurent PILLOUD en remplacement de
	Sylvain QUIQUEREZ, Grandfontaine
	Johan NICOULIN, Haute-Ajoie
	Xavier BRUNNER, Porrentruy

Ordre du jour :

- 1. Accueil**
- 2. Procès-verbal n° 34 du 5 juin 2024 à Alle**
- 3. Rapport du président de la commission**
- 4. Modification du règlement relatif au statut du personnel de la Step de Porrentruy**
 - a) Annexe I – Liste des fonctions**
 - b) Article 88 – Dispositions transitoires**
- 5. Validation d'un EPT supplémentaire à la STEP**
- 6. Prendre connaissance et approuver le budget 2025**
- 7. Divers**

1. Accueil

Mme Valérie Bourquard Voisard, Présidente, salue les participants et remercie la commune de Courtedoux de son accueil.

2. Procès-verbal No 34 de l'assemblée du 5 juin 2024 à Alle

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

3. Rapport du Président de la commission

M. Michel Rotunno, Président de la commission, présente son rapport :

M. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les délégués et membres de la commission du SEPE.

Commission et sous-commission d'exploitation

La commission d'exploitation du SEPE s'est réunie à deux reprises depuis la dernière assemblée des délégués du 5 juin dernier et la sous-commission d'exploitation s'est réunie de son côté à une reprise.

Apurement des comptes 2023

Le courrier du délégué aux affaires communales daté du 13 août 2024 nous indique que l'apurement des comptes 2023 a été effectué et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Nous remercions la caissière pour la bonne tenue des comptes et du travail accompli.

Fonctionnement de la STEP et des réseaux intercommunaux

L'Office de l'Environnement a transmis les analyses sur le fonctionnement de la STEP. Les résultats sont bons, malgré, comme d'habitude, des charges hydrauliques élevées dues à la présence d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales.

Une surveillance de l'ozonation est réalisée par des analyses mensuelles à la demande de l'Office fédéral de l'Environnement. Cette surveillance est supervisée par l'Office de l'Environnement. Le bureau RWB Jura SA coordonne, contrôle et examine les résultats d'analyse. De plus, il organise une séance annuelle lors de laquelle il décortique les résultats d'analyse. Cette séance a eu lieu le 18 septembre 2024 à la STEP. Les résultats sont conformes aux exigences avec un abattement de 86% (l'OFEV demande un abattement de min. 80%). Le concept de surveillance est maintenu pour 2025 et ce sera la quatrième année.

Actuellement, une étude est menée sur l'impact des déversoirs d'orage sur les milieux récepteurs et plus particulièrement l'Allaine lors des orages. Une séance a été fixée au vendredi 29 novembre à l'Office de l'Environnement en présence du bureau RWB.

Suite à cette séance, il est probable que le SEPE devrait engager des travaux pour remédier aux différents impacts sur les cours d'eau.

Travaux en cours

Traitement des boues

Les travaux sont terminés, à l'exception de la mise en place d'un réseau Wi-Fi dans les sous-sols du bâtiment.

Le décompte des travaux montre un dépassement de CHF 21'104 sur un crédit voté de 3.19 millions, soit un dépassement de 0.66%. Pour information, le montant du renchérissement pour cette opération est supérieur à CHF 160'000.-. La période des travaux et des demandes d'offres coïncide avec la période du COVID et le début de la guerre en Ukraine.

La procédure pour l'emprunt ferme auprès de la banque, de même que l'approbation de celui-ci par le délégué aux affaires communales se fera dans les prochaines semaines.

Etudes en cours

Décanteur primaire – Extraction des boues

Une offre a été demandée au bureau RWB pour les prestations d'ingénieurs des phases 32 à 53 qui correspondent au projet d'exécution jusqu'à la réalisation des travaux. Cette offre a été jugée trop onéreuse par la commission et a été refusée. Une offre comparative a été demandée au bureau BG. L'offre du bureau BG est environ 35% moins élevée et a été retenue.

Les premiers contacts et le début des études sont en cours. L'objectif pour cette opération est de pouvoir présenter un projet lors de la prochaine assemblée et de voter un crédit pour la modernisation de l'extraction des boues du décanteur primaire.

Décanteur primaire – Réhabilitation du béton

Malheureusement, le bureau Buchs & Plumey n'a pas avancé sur ce dossier. Nous allons relancer le bureau et les mettre en relation avec le bureau BG pour une coordination des travaux de ces deux opérations.

Barrière de sécurité

Un mandat a été confié au bureau AMO Champus pour la mise en place de plusieurs mesures de sécurité. Ces aménagements serviront à la sécurité des employés de la STEP, mais également lors de visites et plus particulièrement lors de visites de groupe scolaire. Sur la base des informations du spécialiste sécurité (M. Brand de la société Safety Concept), notre mandataire a développé un projet. A la suite d'une séance de présentation du projet, nous avons allégé certains éléments afin de réduire le coût des travaux. En lieu et place de barrières fixes, nous avons opté pour des barrières amovibles (cheminement prévu pour les visites). Le spécialiste sécurité souhaite des poteaux fixes. Des discussions sont en cours pour trouver un compromis. Il est envisagé une mise en œuvre de ces éléments de sécurité durant l'année 2025.

Place de transbordement et couvert

Pour cette opération, le bureau Voisard & Migy n'a pas fait de retour sur l'avancement de ce dossier. Nous allons relancer notre mandataire.

Film de présentation de la STEP

Un mandat a été confié à la société Pomzed pour la réalisation de films de présentation de la STEP. Les prestations concernent un film sur la présentation de l'ensemble de la chaîne de traitement de l'eau (environ 1 minute 30 à 2 minutes). Ainsi que cinq films de 30 à 50 secondes pour chaque étape de traitement. Les étapes de traitement sont :

Le prétraitement ; la biologie ; le traitement des boues ; la décantation secondaire et l'abattement des micropolluants. Ces films seront utiles lors des visites, mais elles seront également accessibles pour les internautes sur le site internet de la STEP.

Tableau synoptique

Actuellement, un tableau synoptique de la STEP est situé vers la fontaine de Saint-Nicolas. Son état est très dégradé et les éléments qui sont indiqués ne correspondent plus aux ouvrages actuels de la STEP. Un nouveau tableau sera réalisé avec une installation prévue en 2025.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Je profite de cette occasion pour remercier les membres de la Commission, la présidente de l'assemblée, les exploitants, la caissière et la secrétaire pour leur excellente collaboration et leur travail.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle période de l'Avent, de belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour l'année 2025.

Michel Rotunno, Président du SEPE

M. Vincent Pilloud se dit choqué de la différence de prix entre les offres des bureaux d'ingénieurs concernant le décanteur primaire – extraction des boues.

M. Rotunno a également été surpris de la différence. Ce genre d'opération sur des steps est réalisé par des ingénieurs spécialisés ayant des connaissances spécifiques. La comparaison est donc difficile, et il s'agit d'effectuer des rénovations plutôt que de nouveaux ouvrages. La commission a réagi car le devis de RWB était excessif. M. Jean-François Vallat précise que le bureau BG vient de l'extérieur même s'il a une antenne à Delémont, et que les prix ont pu être calculés à la baisse afin de favoriser son implantation dans la région.

4. Modification du règlement relatif au statut du personnel de la Step de Porrentruy

a) Annexe I – Liste des fonctions

Le règlement a été déposé dans les communes 20 jours avant l'assemblée et peut maintenant être passé au vote.

Un nouveau poste, le point d) aide-exploitant de la Step, a été ajouté. Les classifications correspondent à celles du Canton, même si aucune classification cantonale ne correspond exactement au travail effectué dans une Step.

- **Aucune opposition n'est présentée et cette nouvelle classification est approuvée à l'unanimité.**

b) Article 88 – Dispositions transitoires

- **Les dispositions transitoires sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.**

5. Validation d'un EPT supplémentaire à la STEP

Ce point a déjà été soulevé relativement aux problèmes que nous rencontrons avec un employé. En concertation avec M. Stéphane Crelier, la commission prévoit d'augmenter le nombre d'employés. Il faut relever que le travail supplémentaire pour le fonctionnement du traitement des micropolluants (0,25 EPT) n'a jamais été compensé. Les nombreuses tâches effectuées par les employés dans les autres Steps (0,1 ETP) n'ont jamais non plus été répercutées. Ces dernières années, de nombreux travaux de rénovation, qui occasionnent un travail supplémentaire afin de maintenir le traitement en tout temps, ont également été réalisés.

Le service de piquet doit continuellement être assuré, 365 jours sur 365. Depuis plusieurs années un grand nombre d'heures supplémentaires, qui doivent être payées puisqu'elles ne peuvent être compensées, sont effectuées.

Pour ces différentes raisons, un EPT supplémentaire serait engagé. La personne en difficulté diminuerait alors son taux à 50 % et le nouvel employé pourrait être occupé à 100 %, Nous avons prévu un taux 50 % en raison du budget. Ceci permettra à la commission d'avoir une marge de manœuvre.

M. Michel Comment demande si l'employé en arrêt partiel est informé. M. Michel Rotunno précise que c'est le cas et qu'il accepte de baisser son taux à 50 %. Nous engagerions donc un nouvel employé à 100 %.

- **L'assemblée approuve cet engagement à l'unanimité des personnes présentes.**

6. Prendre connaissance et approuver le budget 2025

Mme Mary-José Broillet présente le budget 2025 :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vous présente le budget 2025 qui a été préparé en collaboration avec le responsable de la step, Monsieur Crelier, le président Monsieur Rotunno, ainsi que les membres de la Commission. Mes remerciements pour cette aide et collaboration.

Budget de fonctionnement

Pour ce budget de fonctionnement 2025, comme vous l'avez constaté, le montant des revenus prévisionnels s'élève à 2'090'490.- et le montant des charges prévisionnelles à 2'385'220.-, ce qui représente un excédent de charges de 294'730.- qui sera couvert par un prélèvement sur les fonds propres et l'éventuel solde dû fera l'objet d'un décompte aux communes, conformément à l'article 26 du ROA.

Pour la présentation du détail du budget, nous passerons chapitre par chapitre et je vous indiquerai quelques précisions comptables sur différents postes, N'hésitez pas si vous avez des questions ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires techniques, qui seront donnés par Messieurs Crelier et Rotunno.

Petit résumé des différents chapitres du rapport :

Chapitre INTRODUCTION – page 1

Ce chapitre rappelle les principes comptables pour l'établissement du budget

Chapitre SYNTHÈSE – pages 2 - 3

Cette synthèse regroupe les principales données du budget, ainsi que les conclusions et préavis des membres de la Commission.

Chapitre PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES MCH2 – page 4

C'est un résumé sur les principes du MCH2

Chapitre COMPTES DE RESULTAT - Page 5

Chapitre COMPTES DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT - Pages 6 - 10

Ces deux chapitres comportent plusieurs tableaux récapitulatifs des comptes.

Pages 11 – 30

Vous avez le compte de résultats présenté selon les groupes de matières

Pages 31– 41

Vous avez le compte de résultats présenté selon les fonctions.

Que ce soit l'une ou l'autre des versions, on arrive au même résultat. Nous allons dès lors de nous concentrer sur la présentation par fonctions qui est plus détaillée.

Page 32

Rubrique : 0119 Assemblée des délégués

Cette rubrique comprend les jetons de présence des Assemblées des délégués, les convocations parues dans la feuille officielle, ainsi que la révision des comptes. En 2025, il est prévu au minimum 2 assemblées.

Rubrique : 0121 Législatif et exécutif

Cette section comprend les indemnités et les frais de la commission et des sous-commissions. Le produit de CHF 4'000.- correspond aux indemnités relatives aux séances de travail des président et vice-président, pour la gestion des investissements.

Pages 32 - 33

Rubrique : 0220 Service administratif

Dans cette section sont répertoriés les frais pour la gestion de la caisse, soit les prestations administratives facturées par la Municipalité de Porrentruy, ainsi que les charges informatiques facturées par le prestataire informatique.

Dans le compte 0220.31379.00 Autres impôts et taxes – droits d'auteur est comptabilisé la redevance obligatoire des entreprises pour la contribution radio-télévision, facturée par la Confédération dès que le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 500'000.-.

Pages 34 - 40

Rubrique : 7206 Exploitation

Concernant les traitements du personnel, il est prévu l'exploitant, 3 employés à 100% et 1 employé à 50%. Le renchérissement pour 2025 est de 0.58%.

Compte : 7206.31011.02 – Produits de déphosphatation

Les prix négociés pour l'achat de chlorosulfate de fer, produit utilisé pour la déphosphatation, permettent d'envisager un montant prévisionnel de 50'000.- en 2025.

Compte : 7206.31120.00 – Vêtements de travail de sécurité

Il est prévu un montant de CHF 4'100.- pour le renouvellement de l'équipement de sécurité des employés, ainsi que les vêtements et équipement de sécurité du nouvel employé.

Comptes : 7206.31204.00 – Frais d'électricité et 7206.31204.01 Frais d'électricité pour les micropolluants

Les montants budgétés de CHF 95'500.- et CHF 28'200.- sont estimés sur le montant bloqué à 23,2 centimes/KwH, alors que la base 2024 était à 26 centimes/KwH (2023 = 40 centimes / 2022 = 15 centimes). Les montants budgétés tiennent compte également de l'augmentation de la redevance communale en 2025.

Compte : 7206.31301.02 – Prestations pour transports des boues autres steps

La location d'un tracteur sera nécessaire pour divers transports. Le montant budgété est estimé à 4'500.-.

Comptes : 7206.31320.00 – Honoraires inventaire et état des ouvrages – Step

Nous ne sommes pas encore aux normes pour les mesures de santé et sécurité au travail. Un montant de CHF 14'500.- est prévu pour cette mise en conformité.

Compte : 7206.31320.02 – Honoraires SEPE-Allaine, impacts des rejets urbains

La nouvelle étude n'ayant pas été réalisée en 2024 concernant l'impact des rejets urbains dans l'Allaine, le montant de CHF 37'000.- est budgété en 2025 et est subventionné à 80% par le Canton.

Le montant de la subvention à recevoir de CHF 29'600.- est comptabilisé dans le compte 7206.46110.00

Compte : 7206.31435.06 – Nettoyages des bassins et collecteurs intercommunaux

Les travaux de maintenance sur les installations dans les communes sont estimés à CHF 15'000.-. Il est prévu également le curage et le contrôle avec caméra de 5km de collecteurs pour un montant de CHF 30'000.-.

Compte : 7206.31515.03 – Entretien et réparation centrifugeuse

Diverses pièces de maintenance sont nécessaires pour la centrifugeuse, ainsi que la pompe Polymère pour un montant total estimé de CHF 29'200.-.

Compte : 7206.31999.00 - Autres charges d'exploitation

Dans ce compte est prévu un montant de CHF 7'300.- pour la réalisation d'un film de présentation de la Step, ainsi que CHF 500.- pour divers frais courants, soit un total de CHF 7'800.-.

Rien de particulier à signaler pour les autres charges.

Compte : 7206. 42606.01 Participation des autres steps aux frais d'exploitation

Il s'agit de la facturation des frais d'exploitation aux autres steps non raccordées au SEPE. Il est prévu en 2025, un tarif de CHF 24.- par E/H.

Compte : 7206.42609.04 Prestations du SEPE dans les autres steps

Dans ce compte se trouve la facturation de prestations réalisées par le SEPE dans les Steps de Bourrignon, Montignez, Lugnez, Fahy et Bure.

Pour les autres recettes, rien de particulier à signaler.

Pages 39 à 41

Compte : 9610.44000.00 Revenu des comptes-courant et financements spéciaux

L'estimation des intérêts 2025 sur le compte d'épargne est de 0.2%, alors qu'en 2024 le taux des intérêts était de 0.7%.

Comptes 9990 Clôture – Compte général : C'est ici que l'on retrouve le montant du résultat de l'exercice; l'excédent de charges prévu en 2025 est de CHF 294'730.-, alors qu'au budget 2024 il s'élevait à CHF 244'355.-.

A noter que suite au bouclage des comptes 2023, un montant de CHF 100'000.- prélevé sur les fonds propres, a été redistribué aux Communes

Chapitre ANNEXES aux comptes annuels - Pages 42 à 46

Les directives MCH2 demandent un certain nombre d'annexes aux comptes.

Vous trouvez en *page 44*) le tableau de l'état des capitaux propres projetés, ainsi que les commentaires relatifs

Les *pages 45) et 46*) formalisent et officialisent ce budget 2025 et sont tributaires des décisions prises par la Commission et l'Assemblée des délégués.

Concernant le **budget d'investissements 2025** (*Pages 6 à 10*) du rapport, il est prévu un montant de CHF 205'250.- pour l'achat de différentes machines et travaux indispensables :

Pour le décanteur secondaire CHF 4'800.-

Pour la modernisation du traitement des boues CHF 5'150.-

Pour l'infrastructure des Micropolluants CHF 2'150.-

Pour les travaux d'entretien des toitures CHF 111'500.-

Pour les appareils, machines d'exploitation et barrières de sécurité sur pont secondaire CHF11'800.- + CHF 26'100.- + 1'550.-

Pour le remplacement du serveur du système d'exploitation CHF 42'200.-

Voulez-vous que l'on passe chaque rubrique en détail avec des commentaires et explications de M.

Crelier ?

Les délégués n'ont pas souhaité d'explications supplémentaires.

Je n'ai pas d'autres remarques particulières concernant ce budget 2025, Merci de votre attention et à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mary-José Broillet, caissière du SPE

La majorité de la commission a approuvé le budget d'investissement et de fonctionnement 2025 et recommande à l'assemblée de les approuver tels que présentés.

M. Michel Comment relève que ce budget a été reçu tardivement, et souhaite qu'à l'avenir les documents soient transmis en même temps que la convocation à l'assemblée. Il n'a donc pas pu être étudié par le conseil communal.

M. Michel Rotunno informe que ce budget a dû être retravaillé et a fait l'objet de plusieurs versions. Il a été discuté en commission et a été modifié et réduit pour arriver des chiffres plus équilibrés.

Nous serons attentifs à l'avenir afin de faire parvenir les documents en même temps que la convocation à l'assemblée.

- **Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2025 sont approuvés à l'unanimité.**

7. Divers

M. Jean-François Vallat précise que les travaux de la « Grange », salle que nous avons prévue pour cette assemblée, ne sont pas tout à fait terminés, ce qui explique que nous ayons dû modifier le lieu des délibérations.

La commune de Courtedoux est remerciée pour son accueil et pour l'apéritif offert à l'issue de l'assemblée.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Haute-Ajoie.

La présidente lève la séance à 19h30

Courtedoux, le 30 novembre 2024

La Présidente
Valérie Bourquard Voisard



La secrétaire :
M.-Fr. Maître

